

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 29 août 2016 portant dissolution
de la brigade de gendarmerie des transports aériens de Figari (Corse-du-Sud)**

NOR : INTJ1618875A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat et le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;

Vu l'arrêté du 28 avril 2006 relatif à l'organisation, à l'emploi et au soutien de la gendarmerie des transports aériens,

Arrêtent:

Article 1^{er}

La brigade de gendarmerie des transports aériens de Figari est dissoute à compter du 1^{er} septembre 2016.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 août 2016.

*La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer,
chargée des relations internationales sur le climat,*

SÉGOLÈNE ROYAL

Le ministre de l'intérieur,
BERNARD CAZENEUVE